

Montreuil,
le mercredi 31 mars 2021

Émetteur : Eléonora Russo, Chef de projet formation – Ucanss - formation@ucanss.fr

Objet : Offre RH – Promotion de 3 certifications CESI à destination des professionnels de la fonction RH

Madame, Monsieur le Directeur,

Le développement de la fonction RH s'inscrit dans un contexte d'enjeux politiques, économiques et sociaux forts tels que l'évolution des organisations et des métiers, la transformation numérique, l'optimisation de la productivité et la recherche de performance opérationnelle. Ce contexte exigeant nécessite de la fonction RH qu'elle se mobilise de façon optimale pour accompagner les femmes et les hommes qui composent les effectifs des organismes de Sécurité sociale.

Afin de répondre d'une part, aux exigences de professionnalisation que nécessite ce contexte et d'autre part, à la volonté de l'Ucanss et des Caisses nationales de sécuriser les parcours et de favoriser la mobilité professionnelle, il est proposé aux organismes de compléter l'offre de formation interbranche existante par une offre permettant la certification des compétences des salariés de la fonction RH.

Le CESI a été retenu pour sa capacité à développer des formations diplômantes de qualité. Ainsi, nous vous proposons 3 certifications dont les contenus sont en adéquation avec les profils des collaborateurs concernés :

- Responsable Ressources Humaines,
- Responsable formation et développement des compétences,
- Assistant.e RH,

I. A PROPOS DU CESI

Le CESI forme aux principales fonctions de l'entreprise au travers de parcours diplômants et personnalisés. Il propose 25 cursus diplômants, enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et individualisés selon les compétences de chacun.

Il développe un système pédagogique connecté aux besoins opérationnels des entreprises qui se traduit par des formations expérientielles, digitales, en mode projet avec des travaux à expérimenter en situation de travail au sein de l'entreprise et par une approche axée sur les compétences.

Les enseignements sont assurés par des intervenants CESI et des professionnels reconnus comme tels dans leur domaine d'expertise RH.

Outre un système pédagogique en phase avec la Loi du 5 septembre 2018 sur la réforme de la formation professionnelle, l'offre du CESI s'articule en parcours diplômants et certifiants, construits en blocs de compétences.

Vous retrouvez la présentation du CESI et de son catalogue de formation en cliquant sur le lien suivant : <https://ecole-managers.cesi.fr/diplomes/>

II - PRÉSENTATION DES CERTIFICATIONS A DESTINATION DES RH

Il s'agit des 3 certifications suivantes :

- Responsable Ressources Humaines, Titre de niveau 6 enregistré au RNCP (N°16889)
- Responsable formation et développement des compétences, Titre de niveau 6 enregistré au RNCP (N°13006)
- Assistant.e RH, Titre de niveau 5 enregistré au RNCP (N°12375)

Chacune de ces certifications peut s'obtenir de différentes manières :

- **par la voie de la formation** en suivant :
 - La totalité du cursus (obtention du titre) ou
 - Un ou plusieurs blocs de compétences (obtention d'un ou plusieurs certificats de compétences)
- **par la voie de la VAE** (Validation des acquis de l'expérience)

La présentation détaillée de ces 3 certifications se trouve en Annexe.

III- LES MODALITÉS D'ACCÈS

L'admission à la formation certifiante est subordonnée aux 5 étapes suivantes :

- Dossier de candidature à compléter en ligne
- Validation des pré-requis (diplôme et/ou expérience sur le poste)
- Sélection par l'équipe du CESI
 - Passation de tests de positionnement
 - Entretien individuel
- Validation par une commission interne CESI
- Admissibilité

Pour les 2 cursus « Responsable RH » et « Responsable formation et développement des compétences » : tout candidat à l'inscription doit être titulaire d'un bac+2 (ou d'un titre de niveau 5 équivalent) avec une expérience professionnelle de 3 ans ou être titulaire d'un bac+3 (ou d'un titre de niveau 6 équivalent).

Pour le cursus « Assistant.e RH » : tout candidat à l'inscription doit être titulaire d'un bac (ou d'un titre de niveau 4 équivalent) avec une expérience professionnelle ou être titulaire d'un bac+2 (ou d'un titre de niveau 5 équivalent).

Dérogation possible sur décision du jury d'admission.

Une procédure de **Validation des Acquis Professionnels (VAP)** permet au stagiaire qui ne détient pas le niveau de formation initiale exigé d'être dispensé de ce pré-requis et ainsi d'accéder à la formation certifiante.

Pour toute demande d'information, votre contact au service formation continue du CESI est :

Fabienne BENINI
Cesi Direction Générale

IV - LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accès à l'un ou plusieurs blocs de compétences peut se faire tout au long de l'année.

Il vous suffit de consulter le site du CESI en renseignant les différentes rubriques :

- Domaine de formation : Ressources humaines
- Type d'enseignement : Formation continue
- Niveau d'étude : bloc de compétences
- Campus : indiquez les localisations souhaitées

Inscription au cursus intégral d'une des 3 certifications

Le CESI propose 2 promotions par an, l'une en avril et l'autre en octobre. Les inscriptions peuvent se faire sur le campus de Paris La Défense (Nanterre) mais également sur d'autres campus régionaux (la liste des campus où se déroulent chaque cursus est consultable sur le site du CESI).

Attention : toute inscription à l'une des 3 certifications devra être validée en amont par la commission interne CESI (cf. III - Les modalités d'accès)

Le détail des parcours de formation est 100% dématérialisé et consultable sur le site du CESI.

V - COÛT DE LA FORMATION

Le coût de chacune des 3 certifications s'entend hors frais de déplacement, de repas et d'hébergement :

- Cursus intégral :
 - Responsable RH : 15 580 € HT
 - Responsable Formation et Développement des compétences : 15 580 € HT
 - Assistant.e RH : 12 968 € HT
- Bloc de compétences : le coût varie en fonction de la durée et du nombre de modules contenus dans un bloc de compétences.

Prenons à titre d'exemple, 2 des 5 blocs de compétences qui constituent le parcours Responsable RH :

Intitulé du bloc de compétences	Composition du bloc de compétences	Durée	Tarif
Optimiser la politique de rémunération et le pilotage économique	<ul style="list-style-type: none">• Pilotage des systèmes de rémunération et paie• Négociations annuelles obligatoires	4,25 jours (dont 3,5 jours en présentiel et 0,75 en distanciel) sur 6 mois	2 000 €
Sécuriser les relations collectives et individuelles	<ul style="list-style-type: none">• Sécurisation des relations individuelles et collectives de travail• Pilotage de la relation avec les partenaires sociaux• Gestion des RPS et des conditions de travail	7 jours (dont 5,5 jours en présentiel et 1,5 en distanciel) sur 6 mois	3 100 €

Les certifications en blocs de compétences de CESI sont enregistrées au RNCP (titres de niveau 6 ou 5), elles sont donc éligibles aux fonds de l'alternance et au CPF (Compte Personnel de Formation).

La Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit toujours la possibilité d'abondement permettant au salarié de bénéficier d'une prise en charge complémentaire au titre de son CPF.

Afin de prendre connaissance des conditions d'abondement financier dans le cadre de l'utilisation du CPF, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2021 et ses annexes (listes des formations prises en charge : ALTERNANCE et Abondement CPF).

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter :

- Eléonora Russo, Chef de projet formation à l'Ucanss, formation@ucanss.fr
- Fabienne BENINI, Cesi Direction Générale Relation Client et Développement fbenini@cesi.fr

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD
Directrice de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe

(s) :

- Annexe - Présentation des 3 certifications RH,